



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 17 - JANVIER 2012**

# SOMMAIRE

## **75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Arrêté N °2012026-0009 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique La directrice par intérim du Groupe Hospitalier Coeurin- Celton/ Hôpital européen Georges- Pompidou/ Vaugirard- Gabriel- Pallez (Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)  
donne délégation de signature

..... 1





PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n ° 2012026-0009**

**signé par Directeur du groupe hospitalier Hôpital européen Georges Pompidou Corentin-  
Celton Vaugirard  
le 26 Janvier 2012**

### **75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique La directrice par intérim du Groupe Hospitalier Corentin- Celton/ Hôpital européen Georges- Pompidou/ Vaugirard- Gabriel- Pallez (Hôpitaux Universitaires Paris Ouest) donne délégation de signature



**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n°

La directrice par intérim du Groupe Hospitalier  
Corentin-Celton/Hôpital européen Georges-Pompidou/Vaugirard-Gabriel-Pallez  
(Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2010-0303 DG du 23 décembre 2010 modifiant l'organisation interne de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par la constitution du Groupe Hospitalier Corentin-Celton/Hôpital européen Georges-Pompidou/Vaugirard-Gabriel-Pallez (Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

Vu l'arrêté directeurial n° 2010-0304 DG portant nomination de Madame Elisabeth de Laroche Lambert aux fonctions de directrice par intérim du groupe hospitalier Corentin-Celton/Hôpital européen Georges-Pompidou/Vaugirard-Gabriel-Pallez (Hôpitaux Universitaires Paris Ouest)

Vu l'arrêté direction n° 2011-0072 DG modifié, en date du 09 mai 2011, fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

## A R R E T E

### ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Isabelle Leclerc, directrice du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directrice du site Hôpital européen Georges-Pompidou, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier (A, B, C, D, E, F, G, H, I), dans le champ d'attribution du directeur par intérim du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé

### ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Renaud Cateland, directeur adjoint, chargé des ressources humaines médicales et non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, E, G, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé
- Madame Anne Hégo buru, directrice-adjointe, chargée des finances et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, F, G, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé
- Monsieur Sylvain Brault, directeur-adjoint, chargé des achats et prestations logistiques, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, F, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé
- Monsieur Serge Verdier, ingénieur Général, chargé du patrimoine, des équipements et du développement durable à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions, pour l'ensemble des matières figurant aux paragraphes F de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé
- Madame Valérie Woszto, directrice-adjointe, chargée de la qualité, gestion des risques, droits des patients, à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E, H, I de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé

### ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Valérie Woszto, directrice du site Vaugirard-Gabriel-Pallez à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice



de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé (paragraphe A, B, E, F, G, H, I)

- Monsieur Sylvain Brault, directeur du site Coentin-Celton à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé (paragraphe A, B, C, D, E, F, G, H, I)

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

#### **ARTICLE 4 :**

En cas d'empêchement de Monsieur Renaud Cateland, directeur adjoint, chargé des ressources humaines médicales et non médicales, délégation est donnée à Madame Céline Castelain-Jédor, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines non médicales et Madame Sophie Maraval, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Renaud Cateland et ceci uniquement pour les matières des paragraphes A, B, E, G, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé

En cas d'empêchement de Madame Céline Castelain-Jédor, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines non médicales, délégation est donnée à Monsieur Ludovic Bayle, attaché d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes A, B, E, G, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé

En cas d'empêchement de Madame Sophie Maraval, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales, délégation est donnée à Madame Lydie Le Cardinal, adjoint des cadres hospitaliers et ceci uniquement pour les matières des paragraphes A, B, E, G, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Anne Hégooburu, Directrice Adjointe, chargée des finances et de la recherche, délégation est donnée à Monsieur Roland Muller, attaché d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes A, C, E, F, G, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Sylvain Brault, Directeur Adjoint, chargé des achats et prestations logistiques, délégation est donnée à Madame Béatrice Barbut, attachée d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes A, C, F, H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Serge Verdier, Ingénieur Général, chargé du patrimoine, des équipements et du développement durable, délégation est donnée à Madame Stéphanie Boscher, attachée d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières des paragraphes F de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié susvisé

**ARTICLE 5 :**

En cas d'empêchement de M. Sylvain Brault, directeur du site Corentin-Celton, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Céline Castelain-Jédor, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines non médicales ;
- Madame Anne Hégoburu, Directrice Adjointe, chargée des finances et de la recherche ;
- Monsieur Renaud Cateland, Directeur Adjoint, chargé des ressources humaines médicales et non médicales ;
- Madame Sophie Maraval, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales ;
- Madame Valérie Woszto, Directrice Adjointe, chargée de la qualité, gestion des risques, droits des patients ;
- Madame Antoinette Césari, directrice hors classe, adjointe au directeur du site de Corentin-Celton

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Sylvain Brault a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Corentin-Celton.

En cas d'empêchement de Mme Valérie Woszto, directrice du site Vaugirard–Gabriel-Pallez, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Sylvain Brault, Directeur Adjoint chargé des achats et prestations logistiques ;
- Madame Céline Castelain-Jédor, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines non médicales ;
- Madame Anne Hégoburu, Directrice Adjointe, chargée des finances et de la recherche ;
- Monsieur Renaud Cateland, Directeur Adjoint, chargé des ressources humaines médicales et non médicales ;
- Madame Sophie Maraval, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines médicales ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Valérie Woszto a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Vaugirard–Gabriel-Pallez.

**ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG modifié susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté.

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG modifié susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :



Administrateurs de garde en premier :

- Alain Bentounsi, coordonnateur général des soins
- Sylvain Brault, directeur adjoint
- Céline Castelain-Jédor, directrice adjointe
- Renaud Cateland, directeur adjoint
- Anne Hégoburu, directrice adjointe
- Sophie Maraval, directrice adjointe
- Béatrice Mougne-Girard, directrice des soins
- Valérie Woszto, directrice adjointe

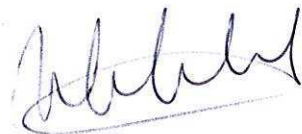
Administrateurs de garde en second :

- Sandrine Breard, adjoint des cadres
- Chantal Cattani, attaché d'administration hospitalière
- Antoinette Césari, directrice d'hôpital
- Carole Chatillon, adjoint des cadres
- Raymond Gatou, attaché d'administration hospitalière
- Christine Maignan, adjoint des cadres
- Michèle Pauly, directrice d'hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH;
- Roland Muller, attaché d'administration hospitalière
- Pascale Tetauupu, adjoint des cadres
- Joël Willi, attaché d'administration hospitalière

**ARTICLE 7 :** L'arrêté de délégation de signature n° 2011-011 du 23 mai 2011 est abrogé.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Fait à Paris, le 26 janvier 2012



Elisabeth de Laroche Lambert